

**RÈGLEMENT 1156-2019 CONCERNANT
L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR
LES SERVICES DE LOISIR, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Adopté par le conseil municipal le seize décembre deux mille dix-neuf et modifié par le règlement suivant :

Numéro

Date

1217-2020

2020-12-14

1237-2021

2021-05-03

Codification administrative

Cette codification administrative n'a pas été adoptée officiellement par la Ville de Rimouski. Lorsqu'il s'agit d'interpréter et/ou d'appliquer la loi, il faut se reporter au règlement original et à ses modifications.

RÈGLEMENT 1156-2019

RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), une Ville peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend procéder à la révision de la tarification applicable aux services de loisir, culture et vie communautaire que la *Ville* dispense, tant à l'égard de ses citoyens *résidents* que des *personnes non-résidentes* sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement s'applique aux années financières 2020 et 2021.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation 45-12-2019 du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2019;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

SECTION I
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Définitions

1. Les définitions suivantes s'appliquent pour l'interprétation du présent règlement :

« *inscription* » : inscription à une activité de loisir ou à un cours menant à l'acquisition de connaissances et de compétences;

« *location* » : prêt de matériel, de locaux et d'installations, facturé selon les modalités en vigueur;

« *non-résident* » : toute *personne* physique ou morale ayant sa résidence ou son siège social à l'extérieur du territoire de la ville;

« *organisme jeunesse* » : tout organisme soutenu selon les critères de la politique de soutien aux organismes et d'attribution de subventions dont la clientèle desservie est composée à plus de 50 % de *personnes* mineures;

« *organisme soutenu* » : tout organisme admissible selon les critères de la politique de soutien aux organismes et d'attribution de subventions;

« *participant* » : *personne* ou parent (tuteur) d'un enfant participant aux cours ou activités offerts par la *Ville*;

« *personne* » : toute *personne* physique;

« *plateau principal* » : lieu où l'*organisme soutenu* dispense plus de 75 % de sa programmation annuelle totale, en considérant les saisons;

« *preuve de résidence* » : toute carte ou document émis par un organisme public faisant mention du nom et de l'adresse de résidence du détenteur, tels que permis de conduire, carte d'étudiant, carte d'hôpital, compte de taxes municipales ou toute pièce d'identité jugée suffisante;

« *résident* » : toute *personne* ayant sa résidence principale ou secondaire à Rimouski ou dans une municipalité dotée d'une entente intermunicipale, y compris une *personne* qui quitte temporairement son domicile situé dans une autre municipalité pour étudier et résider sur le territoire, pendant la durée de l'année scolaire;

Toute entreprise privée ayant son siège social sur le territoire de la ville de Rimouski est un *résident* au sens du présent règlement;

« *Ville* » : la *Ville* de Rimouski.

SECTION II

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

TARIFICATION

Clientèle visée	<p>2. Sauf les cas de gratuité ou d'exemption prévus dans le présent règlement, la <i>Ville</i> impose une tarification spécifique pour les services et activités de loisir, culture et vie communautaire qu'elle dispense, tant à l'égard de ses citoyens <i>résidents</i> que des <i>personnes non-résidentes</i> de la ville.</p> <p>La tarification pour un nouveau cours ou une nouvelle activité de loisir non prévu au présent règlement pourra être fixée en cours d'année. Cette tarification sera établie sur le calcul des frais engagés par la <i>Ville</i> pour la dispensation du cours ou de l'activité, majoré de 18 % pour les frais d'administration, divisés par le nombre de <i>participants</i>.</p> <p>La tarification pour un nouveau matériel offert en <i>location</i> sera établie selon le prix du marché.</p>
Taxes applicables	<p>3. Les tarifs établis aux termes du présent règlement incluent la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), lorsque applicables, sauf pour la section concernant la salle DESJARDINS-TELUS.</p>
Modes de paiement	<p>4. Tout tarif exigé en vertu du présent règlement doit être totalement acquitté par chèque, carte de crédit Visa ou MasterCard, carte de débit ou en argent.</p>
Tarif exigé	<p>5. Le tarif exigé est proportionnel au nombre de séances offertes selon l'activité.</p>
18 ans et plus	<p>6. En plus des coûts d'<i>inscription</i> établis à l'annexe I, les <i>personnes</i> âgées de 18 ans et plus doivent défrayer le coût du matériel périssable, lorsque applicable.</p>
Carte-loisir	<p>7. L'émission de la carte-loisir est gratuite. Lorsqu'une carte doit être reproduite, des frais de 5 \$ sont exigés.</p>
Activités spéciales	<p>8. Les dépenses reliées aux vendeurs, percepteurs, placiers et agents de sécurité lors de la <i>location</i> pour des activités spéciales sont à la charge du locataire et des utilisateurs et sont assumées directement par le locataire.</p>

Retard du parent
lors des camps de
jour et du camp
sports et plein air

9. Chaque tranche de 5 minutes de retard à la fin de la période d'activité des camps de jour et du camp sports et plein air et des camps aquatiques entraîne un coût additionnel de 5 \$, et ce, sans aucun avertissement préalable, jusqu'à concurrence de 25 \$ par jour. Dans le cas d'un retard, le parent doit signer le registre de retard et remettre la somme due au moniteur sur place.

(1237-2021, a. 1;)

Annexes

10. L'annexe I – Programmes et activités, l'annexe II – Installations de loisir, l'annexe III – Matériel de soutien, l'annexe IV – Tarification pour les *non-résidents* au sein des *organismes soutenus* et l'annexe V – Gratuité font partie intégrante du présent règlement.

INSCRIPTION

*Preuve de
résidence*

11. Lors de l'*inscription* à une activité ou lors de la *location* d'une infrastructure de loisir, toute *personne* doit présenter une *preuve de résidence* aux fins d'établir le tarif applicable.

Priorité
d'inscription

12. La priorité d'*inscription* aux activités de loisir de la *Ville* peut être accordée aux *résidents* et la *Ville* se réserve le droit de refuser les *inscriptions* des *non-résidents* si les places et/ou équipements ne sont pas disponibles.

ANNULATION

Annulation
par la *Ville*

13. Une *activité* ou une *location* peut être annulée par la *Ville* lorsque le nombre d'*inscriptions* requis n'est pas atteint, pour des motifs raisonnables ou sur demande de la commission scolaire, en vertu de l'entente scolaire/municipale.

En cas d'annulation par la *Ville*, les tarifs exigés et payés sont remboursés en totalité ou non facturés.

ANNULATION D'UNE ACTIVITÉ OU D'UN COURS PAR UN PARTICIPANT

Remboursement
et frais
d'administration

14. Tout *participant* annulant son *inscription* à un cours ou à une activité avant le début de la troisième séance peut être remboursé pour chaque période de cours ou activité non suivie.

Principe général

Dans tous les cas, un montant de 10 \$ est retenu par la *Ville* à titre de frais d'administration.

Exceptions

15. Malgré les dispositions du premier alinéa de l'article 14, sauf pour des raisons médicales, pour un déménagement dans une autre municipalité ou pour des retraits/absences préventifs reliés à la COVID-19, aucun remboursement ni échange ne sera accordé à un participant qui se désiste pour les activités ci-après désignées :

1° camp sports et plein air, camps aquatiques et ateliers Farfouille : à l'intérieur des 10 jours ouvrables précédant le début de la session ou de la semaine d'activités;

2° camps de jour : après le début des activités du camp, aucun remboursement n'est autorisé;

3° ateliers culturels, ateliers 60 ans et plus et programmes aquatiques : après la troisième période de cours ou d'activité;

Carte
d'abonnement
limitée et illimitée

4° patinage libre et bains libres : dans le cas d'un abonnement annuel illimité à une activité libre ou l'acquisition d'une entrée individuelle ou d'un forfait limité.

Clauses
particulières
COVID-19

Pour toutes les formes de camps proposées par la Ville de Rimouski, le déplacement de semaines d'activité est permis pour un même enfant. Le client a jusqu'au lundi à 16 h, précédant la semaine de camp pour en faire la demande, sous réserve de places disponibles. Cette mesure est valide exceptionnellement pour 2021 en raison de la pandémie.

Le remboursement des frais d'inscription pourra être accordé au prorata des journées restantes si un jeune doit être placé en isolement préventif au cours de la période de camp ou si le déplacement n'est pas possible.

(1237-2021, a. 2;)

Demande de
remboursement

16. Toute demande de remboursement doit être présentée par écrit au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au casier postal 710, Rimouski (Québec), G5L 7C7 ou par courriel à loisirs@ville.rimouski.qc.ca. Le traitement de la demande débute au moment de sa réception.

AUTRES ANNULATIONS ET PARTICULARITÉS

Classe neige au
parc Beauséjour

17. Dans le cas d'annulation d'une classe neige au parc Beauséjour effectuée dans un délai de plus de 24 heures avant le début de l'activité, aucuns frais ne sont facturés.

Pour toute annulation effectuée dans un délai de moins de 24 heures avant le début de l'activité, seule la première heure est facturée.

Si un groupe ne se présente pas le jour de l'activité, et ce, sans avoir préalablement annulé, les frais prévus sont facturés en totalité.

Location de gymnase, piscine, glace et terrain sportif extérieur

18. Dans le cas d'annulation d'une *location* effectuée dans un délai de 2 jours ouvrables ou plus précédant la *location*, aucuns frais ne sont facturés.

Dans le cas d'annulation d'une *location* effectuée dans un délai de moins de 2 jours ouvrables précédant la réservation, les frais prévus sont facturés en totalité.

Location de salle - centres communautaires et édifice municipal de Sainte-Blandine

19. Lorsque l'annulation d'une *location* de salle ou d'un plateau sportif d'un centre communautaire ou de l'édifice municipal du district de Sainte-Blandine/Mont-Lebel est effectuée auprès de la préposée aux *locations* au minimum 12 heures avant ladite *location*, aucuns frais ne sont facturés. En-deçà de ce délai, 50 % des frais prévus ou 10 \$, selon le montant le plus élevé, est facturé au locataire.

SECTION III GRATUITÉ ET EXEMPTIONS

Annexe IV

20. Outre les cas de gratuité prévus à l'annexe V, le conseil municipal peut, par résolution, accorder à titre gratuit du matériel, des locaux, des installations, des activités de loisir ou des droits d'entrée aux activités libres.

Institutions scolaires

21. À moins d'une entente particulière concernant une activité donnée, la Commission scolaire des Phares, l'Université du Québec à Rimouski et le Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski sont assujettis à la tarification décrétée par le présent règlement.

Frais de surveillance

22. Lorsque la Commission scolaire des Phares renonce à l'obligation faite à la *Ville* d'assigner un surveillant, les frais épargnés sont déduits du tarif applicable à la *location* du gymnase.

Entente
intermunicipale

23. Les municipalités qui disposent d'une entente intermunicipale peuvent profiter des tarifs *résidents* tant et aussi longtemps que dure l'entente entre ces municipalités et la *Ville*.

Programme
Sport-études

24. Toute *personne* est exemptée du tarif applicable aux *non-résidents* dans le cadre de sa participation au programme Sport-études, en autant que l'activité soit exercée majoritairement durant la période scolaire.

Accompagnant
d'une *personne*
handicapée

25 Lors d'une activité de loisir organisée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la personne handicapée participante qui présente la carte d'accompagnement loisir (CAL) permet à un adulte et/ou un professionnel de la santé qui l'accompagne d'accéder gratuitement aux installations, mais non à l'activité, à l'exception d'une activité qui nécessite l'implication active de l'accompagnant.

(1237-2021, a. 3;)

SECTION IV

ORGANISMES SOUTENUS

Sports civils de
compétition

26. L'équipe sportive civile qui regroupe des jeunes de moins de 25 ans peut, si elle en fait la demande, bénéficier des mêmes tarifs que les sport-études de l'annexe 1 à condition que :

1° l'équipe puisse faire la démonstration que 75 % des participants sont des étudiants à temps plein;

2° l'équipe sportive est gérée par un organisme à but non lucratif légalement constitué;

3° l'équipe sportive participe à un réseau de compétition régional, interrégional ou provincial.

(1237-2021, a. 4;)

27. Un *organisme soutenu* a accès à une compensation financière, au cours d'une même année civile, dans le cas de la *location* de la salle DESJARDINS-TELUS pour la tenue d'un spectacle ou d'un événement autre, dont les spécificités sont :

1° la *Ville* rembourse à raison de 100 % des frais de *location* de la salle encourus lors de la PREMIÈRE *LOCATION*;

2° la *Ville* rembourse à raison de 50 % des frais de *location* de la salle encourus lors de *LOCATIONS SUBSÉQUENTES*;

3° la *Ville* rembourse à raison de 100 % des frais de *location* de la salle encourus lors de la PREMIÈRE RÉPÉTITION;

4° la *Ville* rembourse à raison de 50 % des frais de *location* de la salle encourus lors de RÉPÉTITIONS SUBSÉQUENTES;

5° la *Ville* rembourse à raison de 100 % des frais de *location* de la fosse d'orchestre encourus lors de la PREMIÈRE LOCATION;

6° la *Ville* rembourse à raison de 50 % des frais de *location* de la fosse d'orchestre encourus lors de LOCATIONS SUBSÉQUENTES.

L'organisme soutenu doit défrayer les frais de montage et de démontage lors d'une *location* de la fosse d'orchestre.

Les compensations financières ne s'appliquent pas pour les coproductions et dans les cas où l'organisme partenaire agit comme entremetteur pour un autre organisme, ni pour les *organismes soutenus* de la catégorie « Grand événement ».

Les tarifs hors saison (entre le 23 juin et la Fête du Travail) ne sont pas admissibles à ces remboursements. Les frais de *location*, pour cette période, sont ceux fixés dans le présent règlement.

Rabais pour
participants
mineurs

28. Les *organismes jeunesse soutenus* ont droit à un rabais pouvant atteindre 95 % applicable sur les frais de *location* d'installations de loisir prévus à l'Annexe II ou sur le coût de leur loyer prévu au bail de *location*, et ce, uniquement pour le *plateau principal* dont la *Ville* est propriétaire ou d'un gymnase appartenant à la commission scolaire.

Ceux qui partagent un *plateau principal* avec une autre clientèle sont admissibles à un rabais selon le ratio de *participants* d'âge mineur par rapport à l'ensemble des membres. Sont exclus : les programmes Sport-études, Arts-études et les écoles ou les camps de sports, les tournois, les galas ou autres événements en-dehors de la programmation régulière.

Pour ce faire, l'organisme doit remettre un rapport démontrant la proportion de *participants* d'âge mineur par rapport au nombre de *participants* d'âge adulte basé sur la dernière année financière.

Pour les *organismes sportifs soutenus*, le rabais ou la compensation s'applique uniquement à leur *plateau principal*.

Rabais pour les
participants
mineurs au sein
d'une équipe de
sélection
régionale

29. Les *organismes jeunesse soutenus* du secteur sportif qui accueillent toute équipe regroupant des *participants* mineurs *résidents* et *non-résidents*, appelée équipe de sélection régionale, dans une infrastructure dont la *Ville* est propriétaire, ont droit au rabais prévu à l'article 28 selon le ratio de *participants résidents* par rapport à l'ensemble des *participants* composant l'équipe.

Pour ce faire, l'organisme doit remettre un rapport mentionnant les noms des *participants* ainsi que leur lieu de résidence.

SECTION V

DISPOSITIONS FINALES

Responsable de
l'application du
règlement

30. La direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la *Ville* est responsable de l'application de la tarification décrétée par le présent règlement.

Remplacement
du règlement
1108-2018

31. Le présent règlement remplace le règlement 1108-2018 de la *Ville* de Rimouski et ses amendements à compter du 1^{er} janvier 2020.

Entrée
en vigueur

32. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la tarification de 2020 et du 1^{er} janvier 2021 pour la tarification de 2021.

ANNEXE I

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS					
ACTIVITÉS ET ATELIERS CULTURELS, SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES					
Note : Les taxes sont incluses, lorsque applicables.					
		2020		2021	
	<i>Clientèle</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
AQUARELLE	Étudiant	69 \$	100 \$	70 \$	102 \$
	Adulte	100 \$	119 \$	102 \$	121 \$
	Matériel si besoin	38 \$	38 \$	38 \$	38 \$
AVANT-MIDI EN DÉTENTE	60 ans et plus	62 \$	107 \$	63 \$	109 \$
	Adulte	90 \$	107 \$	92 \$	109 \$
CINEMA D'ANIMATION	Enfant	77 \$	193 \$	79 \$	197 \$
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DIRIGÉ	60 ans et plus	60 \$	103 \$	60 \$	103 \$
	Adulte	86 \$	103 \$	86 \$	103 \$
COLLIMAGE (<i>scrapbooking</i>)	60 ans et plus	84 \$	140 \$	86 \$	143 \$
	Adulte	118 \$	140 \$	120 \$	143 \$
DANSE EN LIGNE	60 ans et plus	53 \$	92 \$	54 \$	94 \$
	Adulte	74 \$	92 \$	75 \$	94 \$
DESSIN	Enfant	43 \$	106 \$	44 \$	108 \$
	Étudiant	69 \$	100 \$	70 \$	102 \$
	Adulte	100 \$	119 \$	102 \$	121 \$
DESSIN ET PEINTURE	Enfant	43 \$	106 \$	44 \$	108 \$
ENTRAÎNEMENT SPINAL	60 ans et plus	65 \$	112 \$	65 \$	112 \$
	Adulte	92 \$	112 \$	92 \$	112 \$
EXPLORATION DU DESSIN	60 ans et plus	63 \$	109 \$	64 \$	111 \$
	Adulte	92 \$	109 \$	94 \$	111 \$
EXPLORATION THÉÂTRALE	60 ans et plus	53 \$	92 \$	54 \$	93 \$
	Adulte	74 \$	92 \$	75 \$	93 \$
FARFOUILLE	Enfant 1 session de 4 ateliers 1 fois semaine 4 ateliers	26 \$	41 \$	26,50 \$	42 \$

	<i>Clientèle</i>	2020		2021	
		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
JARDIN DE PIROUETTE ET CABRIOLE	Enfant 8 semaines	50 \$	80 \$	50 \$	80 \$
	Enfant 10 semaines	62,50 \$	100 \$	62,50 \$	100 \$
PEINTURE - ATELIER LIBRE	60 ans et plus	86 \$	146 \$	88 \$	149 \$
	Adulte	120 \$	146 \$	122 \$	149 \$
PEINTURE - HUILE ET ACRYLIQUE	60 ans et plus	81 \$	138 \$	83 \$	140 \$
	Adulte	114 \$	138 \$	116 \$	140 \$
PHOTOGRAPHIE	Étudiant 6 heures	33 \$	46 \$	34 \$	47 \$
	Étudiant 12 heures	63 \$	92 \$	64 \$	94 \$
	Adulte 6 heures	46 \$	55 \$	47 \$	56 \$
	Adulte 12 heures	92 \$	110 \$	94 \$	112 \$
POTERIE	Enfant	52 \$	132 \$	53 \$	135 \$
	Étudiant*	89 \$	125 \$	91 \$	128 \$
	Adulte*	125 \$	152 \$	128 \$	155 \$
	60 ans et plus	89 \$	152 \$	91 \$	155 \$
	*Matériel obligatoire	56 \$	56 \$	56 \$	56 \$
SENSAMERVEILLE	Enfant 1 fois/semaine 12 semaines	82 \$	203 \$	84 \$	207 \$
	Enfant 2 fois/semaine 12 semaines	162 \$	406 \$	165 \$	414 \$
	Enfant 1 fois/semaine 18 semaines	117 \$	295 \$	119 \$	300 \$
	Enfant 2 fois/semaine 18 semaines	236 \$	588 \$	241 \$	600 \$

		2020		2021	
	<i>Clientèle</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
THÉÂTRE	Enfant 12 semaines	77 \$	193 \$	79 \$	197 \$
	Enfant 24 semaines	152 \$	379 \$	155 \$	387 \$
	Enfant 26 semaines	177 \$	447 \$	181 \$	456 \$
VITALITÉ DANSE	60 ans et plus	65 \$	112 \$	66 \$	115 \$
	Adulte	92 \$	112 \$	94 \$	115 \$
VITRAIL	Étudiant	101 \$	144 \$	103 \$	147 \$
	Adulte	144 \$	171 \$	147 \$	174 \$
YOGA ADAPTÉ	60 ans et plus	64 \$	104 \$	65 \$	107 \$
	Adulte	87 \$	104 \$	90 \$	107 \$

PROGRAMMES AQUATIQUES

COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS – BASSINS AQUATIQUES

2020

				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
ACTIVITÉS DIRIGÉES Prix par cours	Natation et plongeon	En groupe	0 à 17 ans	8,95 \$	13,95 \$
			Étudiants	9,70 \$	14,70 \$
			Adultes	11,20 \$	16,20 \$
			60 ans et plus	9,70 \$	14,70 \$
	Waterpolo	En groupe	0 à 17 ans	11,05 \$	16,05 \$
			Adultes	13,75 \$	18,75 \$
			Étudiants	11,85 \$	16,85 \$
			60 ans et plus		
	Natation	Privé 30 minutes	0 à 17 ans	22,50 \$	27,50 \$
			Adultes	28,25 \$	33,25 \$
		Privé 45 minutes	0 à 17 ans	33,75 \$	38,75 \$
			Adultes	42 \$	47 \$
		Semi-privé 30 minutes (à 2)	0 à 17 ans	16,25 \$	21,25 \$
			Adultes	20,25 \$	25,25 \$
		Semi-privé 30 minutes (à 3)	0 à 17 ans	13,75 \$	18,75 \$
			Adultes	17,25 \$	22,25 \$

2020					
				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
		Semi-privé 45 minutes (à 2)	0 à 17 ans	24,50 \$	29,50 \$
		Semi-privé 45 minutes (à 3)	0 à 17 ans	20,75 \$	25,75 \$
			Adultes	25,75 \$	30,75 \$
ACTIVITÉS DIRIGÉES Prix par cours	Mise en forme aquatique	À la session (cours de 1 h)	15 à 17 ans	8,95 \$	13,95 \$
			Adultes	11,20 \$	16,20 \$
			Étudiants	9,70 \$	14,70 \$
			60 ans et plus		
		À la session – cours spécialisé	15-17 ans	11,05 \$	16,05 \$
			Adultes	13,75 \$	18,75 \$
			Étudiants	11,85 \$	16,85 \$
			60 ans et plus		
		Rabais fidélité	Rabais 2 ^e cours/session	-10 %	-10 %
			Rabais 3 ^e cours/session	-15 %	-15 %
		À la carte (cours de 1 h)	15-17 ans	12,25 \$	17,25 \$
			Adultes	15,25 \$	20,25 \$
			Étudiants	13,25 \$	18,25 \$
			60 ans et plus		
		À la carte – cours spécialisé	15-17 ans	15 \$	20 \$
			Adultes	18,75 \$	23,75 \$
			Étudiants	16 \$	21 \$
			60 ans et plus		
2020					
				<i>Résident et non-résident</i>	
COURS DE SAUVETAGE	Croix de bronze		188,75 \$		
	Médaille de bronze		188,75 \$		
	Moniteur en sécurité aquatique		408 \$		
	Sauveteur national		280,50 \$		
	Premiers soins – Général – DEA – Anaphylaxie		153 \$		
	Requalification moniteur en sécurité aquatique		86,75 \$		
	Requalification sauveteur national		86,75 \$		

				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
Jeune sauveteur				10,70 \$	15,70 \$
Étoile de bronze				10,70 \$	15,70 \$
Sauvetage sportif				12,75 \$	17,75 \$
2021					
				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
ACTIVITÉS DIRIGÉES Prix par cours	Natation et plongeon	En groupe	0 à 17 ans	9,15 \$	14,15 \$
			Étudiants	9,90 \$	14,90 \$
			Adultes	11,40 \$	16,40 \$
			60 ans et plus	9,90 \$	14,90 \$
	Waterpolo	En groupe	0 à 17 ans	11,25 \$	16,25 \$
			Adultes	14,05 \$	19,05 \$
			Étudiants	12,10 \$	17,10 \$
			60 ans et plus		
ACTIVITÉS DIRIGÉES Prix par cours	Natation	Privé 30 minutes	0 à 17 ans	23 \$	28 \$
			Adultes	28,75 \$	33,75 \$
		Privé 45 minutes	0 à 17 ans	34,50 \$	39,50 \$
			Adultes	42,75 \$	47,75 \$
		Semi-privé 30 minutes (à 2)	0 à 17 ans	16,50 \$	21,50 \$
			Adultes	20,75 \$	25,75 \$
		Semi-privé 30 minutes (à 3)	0 à 17 ans	14 \$	19 \$
			Adultes	17,50 \$	22,50 \$
		Semi-privé 45 minutes (à 2)	0 à 17 ans	25 \$	30 \$
			Adultes	31,25 \$	36,25 \$
		Semi-privé 45 minutes (à 3)	0 à 17 ans	21 \$	26 \$
			Adultes	26,25 \$	31,25 \$
	Mise en forme aquatique	À la session (cours de 1 h)	15 à 17 ans	12,50 \$	17,50 \$
			Adultes	11,40 \$	16,40 \$
			Étudiants	9,90 \$	14,90 \$
			60 ans et plus		
À la session – cours spécialisé		15 à 17 ans	11,25 \$	16,25 \$	
		Adultes	14,05 \$	19,05 \$	
		Étudiants	12,10 \$	17,10 \$	
		60 ans et plus			

2021					
				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
		Rabais fidélité	Rabais 2 ^e cours/session	-10 %	-10 %
			Rabais 3 ^e cours/session	-15 %	-15 %
		À la carte (cours de 1 h)	15 à 17 ans	12,50 \$	17,50 \$
			Adultes	15,50 \$	20,50 \$
			Étudiants	13,50 \$	18,50 \$
			60 ans et plus		
		ACTIVITÉS DIRIGÉES Prix par cours	Mise en forme aquatique	À la carte – cours spécialisé	15 à 17 ans
Adultes	19 \$				24 \$
Étudiants	16,25 \$				21,25 \$
60 ans et plus					
				<i>Résident et non-résident</i>	
COURS DE SAUVETAGE	Croix de bronze		192,50 \$		
	Médaille de bronze		192,50 \$		
	Moniteur en sécurité aquatique		416,25 \$		
	Sauveteur national		286 \$		
	Premiers soins – Général – DEA – Anaphylaxie		156 \$		
	Requalification moniteur en sécurité aquatique		88,50 \$		
2021					
				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
COURS DE SAUVETAGE	Jeune sauveteur		10,90 \$	15,90 \$	
	Étoile de bronze		10,90 \$	15,90 \$	
	Sauvetage sportif		13 \$	18 \$	

COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS – BASSINS AQUATIQUES

Bains libres

2020

2021

		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
Entrée individuelle	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	3 à 17 ans	3,25 \$	6,25 \$	3,25 \$	6,25 \$
	Étudiants	4,25 \$	8,25 \$	4,25 \$	8,25 \$

Forfait de groupe Combo glaces et piscines	6,25 \$/entrée	<p>Conditions d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de 200 entrées minimum ; - Tarif universel sans égard au lieu de résidence ni au statut du client (enfant, adulte, aîné, étudiant) ; - Ne peut pas être acheté pour une seule personne / une seule famille. <p>Conditions d'utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entrées doivent être utilisées dans les 12 mois de leur délivrance.
---	----------------	---

GLACES PAVILLON, COLISÉE ET COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS				
ACTIVITÉS LIBRES	2020		2021	
ENTREE INDIVIDUELLE	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
3 à 17 ans	2,75 \$	5,25 \$	2,75 \$	5,25 \$
Étudiants	3,25 \$	6,25 \$	3,25 \$	6,25 \$
Adultes	4,25 \$	8,25 \$	4,25 \$	8,25 \$
60 ans et plus	3,25 \$	6,25 \$	3,25 \$	6,25 \$
ACCÈS ILLIMITÉ (1 an)				
Famille	66 \$	133 \$	68 \$	135 \$
3 à 17 ans	26 \$	51 \$	26 \$	52 \$
Étudiants	31 \$	61 \$	31 \$	62 \$
Adultes	41 \$	82 \$	42 \$	83 \$
60 ans et plus	31 \$	61 \$	31 \$	62 \$
FORFAIT 10 SÉANCES				
3 à 17 ans	20,50 \$	41 \$	21 \$	42 \$
Étudiants	24,50 \$	49 \$	25 \$	50 \$
Adultes	33 \$	65 \$	33,50 \$	67 \$
60 ans et plus	24,50 \$	49 \$	25 \$	50 \$
Semaine de relâche (lundi au vendredi)	2 \$	4 \$	2 \$	4 \$

CAMPS D'ÉTÉ
CAMPS DE JOUR
Camps de jour/tarifs à la semaine
Notes :
Seul le tarif à la semaine est accepté.

Les *résidents* ont priorités d'*inscription*.

Un chandail est offert gratuitement avec l'*inscription* du jeune aux camps de jour.

Le tarif inclut un montant de 5 \$ pour les masques de procédures. Ce montant sera déduit si le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants.

Des frais de retard de 25 \$ par famille s'ajoutent si l'*inscription* se fait au-delà de la période d'*inscription* déterminée.

	2020		2021	
	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
1 ^{er} enfant	48 \$		54 \$	87 \$
2 ^e enfant	40 \$		38 \$	61 \$
3 ^e enfant	32 \$		35 \$	56 \$
4 ^e enfant et plus	24 \$		14 \$	22 \$

Tarifs pour la saison estivale complète

	2020		2021	
	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
1 ^{er} enfant	160 \$	256 \$	165 \$	265 \$
2 ^e enfant	130 \$	208 \$	135 \$	216 \$
3 ^e enfant	110 \$	176 \$	115 \$	184 \$
4 ^e enfant et plus	Gratuit	160 \$	Gratuit	168 \$

Service de garde Option-Plus/tarifs à la semaine

Notes:

Le service de garde Option-Plus s'adresse uniquement aux jeunes inscrits aux camps de jour.

Pour ce service, les parents doivent obligatoirement réserver et payer la place de leurs enfants au plus tard le vendredi midi, pour la semaine suivante. Au-delà de cette période, des frais de retard de 5 \$ par famille s'ajoutent.

	2020		2021	
	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
1 ^{er} enfant	30 \$	48 \$	32,50 \$	52 \$
2 ^e enfant	20 \$	32 \$	21 \$	34 \$
3 ^e enfant	15 \$	24 \$	15,75 \$	25,25 \$
4 ^e enfant et plus	10 \$	16 \$	10,50 \$	17 \$

CAMP D'ÉTÉ THÉMATIQUE

Note : Tarif à la semaine					
		2020		2021	
		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
Camp sports et plein air					
1 ^{er} enfant		130,50 \$	209 \$	133 \$	213 \$
2 ^e enfant		104 \$	166 \$	106 \$	169 \$
3 ^e enfant		78,50 \$	126 \$	80 \$	128,50 \$
Camps aquatiques					
1 ^{er} enfant		N/A	N/A	229,50 \$	231,50 \$
2 ^e enfant		N/A	N/A	219,25 \$	321,25 \$
3 ^e enfant		N/A	N/A	209 \$	311 \$

BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE LISETTE-MORIN
BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-AU-PÈRE
BIBLIOTHÈQUE PASCAL-PARENT
BIBLIOTHÈQUE DU BIC

2020 et 2021

	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
Abonnements		
Remplacement d'une carte d'abonné en cas de perte ou de bris non dû à l'usure normale	5 \$	5 \$
Abonnements annuels		
Enfants (0 à 5 ans)	Gratuit	124 \$
Jeunes (6 à 12 ans)	Gratuit	124 \$
Adultes (13 ans et plus ou secondaire 1)	Gratuit	124 \$
Étudiants <i>non-résidents</i> à temps plein au Cégep de Rimouski ou à l'UQAR	s. o.	Gratuit
Organismes ou entreprises situés à Rimouski	Gratuit	s. o.
Médias d'information desservant la région de Rimouski	Gratuit	Gratuit
Amendes en cas de retard		
Documents écrits et livres audio		

Adultes (13 ans et plus ou secondaire 1)	0,25 \$/jour ouvrable Max. : 5 \$/document	0,25 \$/jour ouvrable Max. : 5 \$/document
Jeunes et enfants (12 ans et moins)	0,10 \$/jour ouvrable Max. : 3 \$/document	0,10 \$/jour ouvrable Max. : 3 \$/document
Organismes, entreprises et médias d'information	0,25 \$/jour ouvrable Max. : 5 \$/document	0,25 \$/jour ouvrable Max. : 5 \$/document
Documents audiovisuels		
Adultes (13 ans et plus ou secondaire 1)	1,00 \$/jour ouvrable /document Max. : 10 \$/document	1,00 \$/jour ouvrable /document Max. : 10 \$/document
Jeunes et enfants (12 ans et moins)	0,50 \$/jour ouvrable /document Max. : 5 \$/document	0,50 \$/jour ouvrable /document Max. : 5 \$/document
Remboursement en cas de perte ou de bris		
Documents écrits et livres audio	Coût de remplacement du document + 5 \$	Coût de remplacement du document + 5 \$
Livres endommagés pouvant être réparés par une reliure	10 \$	10 \$
Documents audiovisuels	DVD : coût de remplacement du document + 5 \$	DVD : coût de remplacement du document + 5 \$
Postes d'accès à Internet		
Utilisation du poste	Gratuit	Gratuit
Impression	0,25 \$/copie	0,25 \$/copie
Photocopies		
	0,15 \$/copie	0,15 \$/copie
Frais pour l'emprunt		
DVD « fiction »		
Jeunes et enfants (12 ans et moins)	1,50 \$/7 jours ouvrables/document	1,50 \$/7 jours ouvrables/document
Adultes (13 ans et plus ou secondaire 1)	2,50 \$/7 jours ouvrables/document	2,50 \$/7 jours ouvrables/document
DVD « documentaire »	Gratuit	Gratuit

(1217-2020, a. 1; 1237-2021, a. 5; 1237-2021, a. 6 ;)

ANNEXE II

INSTALLATIONS DE LOISIR						
LOCATION DE GLACE						
Note : Les taxes sont incluses, lorsque applicables.						
			2020		2021	
	ENDROIT	DESCRIPTION	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
TAUX HORAIRE RÉGULIER	Colisée et complexe sportif Desjardins	Lundi au vendredi, 16 h 15 à 23 h 30; samedi, 6 h, au dimanche, 23 h 30	222 \$	258 \$	227 \$	263 \$
		Dimanche au vendredi, 23 h 30 à 16 h 15; vendredi, 23 h 30, au samedi, 6 h	142 \$	169 \$	145 \$	173 \$
	Pavillon polyvalent	Lundi au vendredi, 16 h 15 à 23 h 30; samedi, 6 h, au dimanche, 23 h 30	158 \$	180 \$	161 \$	183 \$
		Dimanche au vendredi, 23 h 30 à 16 h 15; vendredi, 23 h 30, au samedi, 6 h	116 \$	142 \$	119 \$	145 \$
TAUX HORAIRE SPÉCIAL	Colisée et complexe sportif Desjardins	Programme Sport- études, commission scolaire et CPE	87 \$	123 \$	88 \$	126 \$
		Programme institutionnel collégial, université et IMQ	87 \$	s. o.	88 \$	s. o.

			2020		2021		
TAUX HORAIRE SPÉCIAL	ENDROIT	DESCRIPTION	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	
	Colisée et complexe sportif Desjardins	Programme santé et mieux-être <i>Ville</i>	87 \$	s. o.	88 \$	s. o.	
		Sports de glace mineur	87 \$	123 \$	88 \$	126 \$	
	Pavillon polyvalent	Programme Sport-études, commission scolaire et CPE	62 \$	89 \$	63 \$	91 \$	
		Programme institutionnel collégial, université et IMQ	62 \$	s. o.	63 \$	s. o.	
		Programme santé et mieux-être de la <i>Ville</i>	62 \$	s. o.	63 \$	s. o.	
		Sports de glace mineur	62 \$	89 \$	63 \$	91 \$	
	LOCATION ET TARIFICATION AUTRES						
				2020		2021	
				<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
TOURNOIS ET ÉCOLES DE SPORTS	Colisée et complexe sportif Desjardins	École de sports de glace (<i>organismes jeunesse soutenus</i>)	87 \$	s. o.	88 \$	s. o.	
		École de sports de glace	142 \$	s. o.	145 \$	s. o.	
		Mineur (tournois, galas, compétitions)	87 \$	s. o.	88 \$	s. o.	
		Tournois adultes	166 \$	185 \$	170 \$	188 \$	

			2020		2021	
			<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
TOURNOIS ET ÉCOLES DE SPORTS	Pavillon polyvalent	École de sports de glace (organismes subventionnés)	62 \$	s. o.	63 \$	s. o.
		École de sports de glace	116 \$	s. o.	119 \$	s. o.
		Mineur (tournois, galas, compétitions)	62 \$	s. o.	63 \$	s. o.
		Tournois adultes	137 \$	144 \$	139 \$	147 \$
LOCATION ANNUELLE CASIERS ET LOCAUX	Colisée, complexe sportif Desjardins et pavillon polyvalent	Casiers de 2 pi ²	100 \$	s. o.	102 \$	s. o.
		Groupe 1 154 pi ²	594 \$	s. o.	606 \$	s. o.
		Groupe 2 105,8 pi ² à 133 pi ²	370 \$	s. o.	378 \$	s. o.
		Groupe 3 63 pi ² à 89 pi ²	309 \$	s. o.	315 \$	s. o.
		Groupe 4 23 pi ² à 30 pi ²	226 \$	s. o.	231 \$	s. o.
		Groupe 5 19 pi ² à 21 pi ²	163 \$	s. o.	166 \$	s. o.
		Groupe 6 11 pi ² à 12 pi ²	133 \$	s. o.	135 \$	s. o.
ÉVÉNEMENTS (salons, expositions et spectacles)	Colisée	<i>Location</i> 1 journée	3 058 \$	3 772 \$	3 119 \$	3 847 \$
		<i>Location</i> 1/2 journée	1 713 \$	2 091 \$	1 747 \$	2 133 \$
		Montage et démontage 1 journée	640 \$	736 \$	652 \$	751 \$

			2020		2021	
			<i>Nombre de participants</i>	<i>Résident</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Non-résident</i>
	Colisée	Frais de conciergerie pour événements (selon les taux de participation)	1 à 1 000	604 \$	1 à 1 000	616 \$
1 000 à 2 000			840 \$	1 000 à 2 000	857 \$	
2 000 et plus			1 192 \$	2 000 et plus	1 216 \$	
		2020		2021		
		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	
ÉVÉNEMENTS (salons, expositions et spectacles)	Pavillon polyvalent	<i>Location</i> 1 journée	1 618 \$	1 952 \$	1 650 \$	1 991 \$
		<i>Location</i> 1/2 journée	1 035 \$	1 253 \$	1 056 \$	1 278 \$
		Montage et démontage 1 journée	351 \$	405 \$	358 \$	413 \$
	Complexe sportif Desjardins	<i>Location</i> 1 glace /jour	2 652 \$	3 264 \$	2 705 \$	3 329 \$
		<i>Location</i> 2 glaces /jour	4 590 \$	5 610 \$	4 682 \$	5 722 \$
		Montage et démontage 1 glace/jour	612 \$	714 \$	624 \$	728 \$
		Montage et démontage 2 glaces/jour	1 020 \$	1 224 \$	1 040 \$	1 248 \$
LOCATION PLANCHERS	Colisée, complexe sportif Desjardins et pavillon polyvalent	Plancher/jour				
		Bois	250 \$	255 \$		

LOCATION DE GYMNASES

Notes :

Tarif horaire, sauf indication contraire

Tarif commission scolaire : établi en fonction de l'entente sur l'utilisation de certains locaux et équipements pour fins de loisir et de sport - 2005)

Les tarifs de *location* incluent les frais de surveillance, lorsqu'applicables.

	2020		2021	
	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
ÉDIFICE CLAIRE-L'HEUREUX-DUBÉ				
Gymnase double	38,50 \$	52,50 \$	38,50 \$	52,50 \$
Gymnase double - sans surveillance	28 \$	39 \$	28 \$	39 \$
Gymnase double tarif C. S. des Phares et Sport-études	17,25 \$	24 \$	17,25 \$	24 \$
Gymnase simple	32 \$	44,75 \$	32 \$	44,75 \$
Gymnase simple - sans surveillance	25 \$	35 \$	25 \$	35 \$
Gymnase simple tarif C. S. des Phares et Sport-études	15 \$	21 \$	15 \$	21 \$
Terrain de badminton	11,50 \$	16 \$	11,50 \$	16 \$
Frais de surveillance et sécurité	25 \$	35 \$	25 \$	35 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES				
GRAND gymnase				
École Paul-Hubert B107	38,50 \$	s. o.	38,50 \$	s. o.
École Paul-Hubert D146	38,50 \$	s. o.	38,50 \$	s. o.
MOYEN gymnase				
École Langevin	35,50 \$	s. o.	35,50 \$	s. o.
École St-Jean	35,50 \$	s. o.	35,50 \$	s. o.
École Paul-Hubert B115	35,50 \$	s. o.	35,50 \$	s. o.
PETIT gymnase				
École Élisabeth-Turgeon	33,50 \$	s. o.	33,50 \$	s. o.
École de Mont-St-Louis-Saint-Rosaire	33,50 \$	s. o.	33,50 \$	s. o.
École de l'Aquarelle	33,50 \$	s. o.	33,50 \$	s. o.
École de la Rose-des-vents	33,50 \$	s. o.	33,50 \$	s. o.
TRÈS PETIT gymnase				
École des Merisiers	30 \$	s. o.	30 \$	s. o.
École Paul-Hubert B112	30 \$	s. o.	30 \$	s. o.
École d'Amours	30 \$	s. o.	30 \$	s. o.
École Du Rocher	30 \$	s. o.	30 \$	s. o.
École de l'Estran	30 \$	s. o.	30 \$	s. o.
AUTRE gymnase				

École Élisabeth-Turgeon (pavillon Envolée)	28 \$	s. o.	28 \$	s. o.
École Sainte-Agnès	28 \$	s. o.	28 \$	s. o.
École Sainte-Odile	28 \$	s. o.	28 \$	s. o.
École Saint-Yves	28 \$	s. o.	28 \$	s. o.
École Paul-Hubert A-133	28 \$	s. o.	28 \$	s. o.
ORGANISMES SPORTIFS MINEURS ET INSTITUTIONS SCOLAIRES (résident)				
Commission scolaire des Phares				
GRAND gymnase	23,10 \$	s. o.	23,10 \$	s. o.
MOYEN gymnase	21,30 \$	s. o.	21,30 \$	s. o.
PETIT gymnase	20,10 \$	s. o.	20,10 \$	s. o.
TRÈS PETIT gymnase	18 \$	s. o.	18 \$	s. o.
AUTRE gymnase	16,80 \$	s. o.	16,80 \$	s. o.
Édifice Claire-L'Heureux-Dubé				
Gymnase double	23,10 \$	s. o.	23,10 \$	s. o.
Gymnase simple	19,20 \$	s. o.	19,20 \$	s. o.
Centre Adhémar St-Laurent				
Gymnase simple	20,10 \$	s. o.	20,10 \$	s. o.

LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS

Note : Tarif horaire, à l'exception de ceux identifiés par un astérisque (*) qui sont des tarifs à la journée.

	2020		2021	
	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
TERRAINS DE BASEBALL				
Terrain de baseball	33,50 \$	41 \$	34 \$	42 \$
Terrain de baseball sénior	46 \$	57 \$	46,50 \$	58 \$
TERRAIN SYNTHÉTIQUE				
Terrain complet	76,50 \$	99 \$	78 \$	101 \$
Demi-terrain	38 \$	48,50 \$	38,50 \$	49,50 \$
Tarif Événement*	250 \$	450 \$	255 \$	459 \$
TERRAINS DE SOCCER NATURELS				

Terrain de soccer à 5 joueurs	15,50 \$	25,50 \$	15,50 \$	26 \$	
6 terrains de soccer à 5 joueurs	35,50 \$	43 \$	36 \$	44 \$	
Terrain de soccer à 7 et 9 joueurs	26,50 \$	32,50 \$	27 \$	33 \$	
Terrain de soccer à 11 joueurs	35,50 \$	43 \$	36 \$	44 \$	
Complexe sportif Guillaume-Leblanc (terrains naturels)*	250 \$	450 \$	255 \$	459 \$	
AUTRES					
Terrain de volleyball de plage	15,50 \$	25,50 \$	16 \$	26 \$	
Patinoire extérieure asphaltée	15,50 \$	25,50 \$	16 \$	26 \$	
Terrain de basketball	15,50 \$	25,50 \$	15,50 \$	26 \$	
Piste d'athlétisme	35,50 \$	43 \$	36 \$	44 \$	
Parc de planche à roulettes	30,50 \$	41 \$	31 \$	42 \$	
ORGANISMES SPORTIFS MINEURS ET INSTITUTIONS SCOLAIRES (résident)					
Terrain synthétique complet	45,90 \$	s. o.	46,82 \$	s. o.	
Terrain synthétique - demi-terrain	28,80 \$	s. o.	23,25 \$	s. o.	
Terrain synthétique - Tarif Événement*	150 \$	s. o.	153 \$	s. o.	
Terrain de soccer à 5 joueurs	9,30 \$	s. o.	9,49 \$	s. o.	
6 terrains de soccer à 5 joueurs	21,30 \$	s. o.	21,73 \$	s. o.	
Terrain de soccer à 7 et 9 joueurs	15,90 \$	s. o.	16,22 \$	s. o.	
Terrain de soccer à 11 joueurs	21,30 \$	s. o.	21,73 \$	s. o.	
Complexe sportif Guillaume-Leblanc (terrains naturels)*	150 \$	s. o.	153 \$	s. o.	
Terrain de baseball	21,10 \$	s. o.	20,50 \$	s. o.	
Terrain de baseball sénior	27,60 \$	s. o.	28,15 \$	s. o.	
Piste d'athlétisme	21,30 \$	s. o.	21,73 \$	s. o.	
LOCATION DE SERVICES DANS LES PARCS					
Note : Tarif horaire, à l'exception de ceux identifiés par un astérisque (*) qui sont des tarifs à la journée.					
		2020		2021	
	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	
TERRAIN MULTIFONCTIONNEL, SENTIERS ET STATIONNEMENT	26,50 \$	44 \$	27 \$	45 \$	

PARC BEAUSÉJOUR				
Pavillon de service	46 \$	56 \$	47 \$	57 \$
Agora	46 \$	56 \$	47 \$	57 \$
Site des grands spectacles	76,50 \$	99 \$	78 \$	101 \$
Classe neige Remontée mécanique				
30 à 60 <i>participants</i>	125 \$	175 \$	127,50 \$	178,50 \$
61 à 90 <i>participants</i>	135 \$	189 \$	138 \$	192,75 \$
91 à 120 <i>participants</i>	145 \$	203 \$	148 \$	207 \$
Classe-neige Pavillon et équipements				
30 à 60 <i>participants</i>	15,50 \$	21,75 \$	16 \$	22 \$
61 à 90 <i>participants</i>	20,50 \$	28,75 \$	21 \$	29 \$
91 à 120 <i>participants</i>	25,50 \$	35,75 \$	26 \$	36,50 \$
Location d'équipements* (patins à glace, skis de fond et raquettes)	<i>Note : Les équipements doivent être utilisés sur le site seulement.</i>			
17 ans et moins	GRATUIT	s. o.	GRATUIT	s. o.
18 ans et plus	GRATUIT Du 16 décembre 2020 au 15 avril 2021	s. o.	GRATUIT Du 16 décembre 2020 au 15 avril 2021	s. o.
60 ans et plus	GRATUIT Du 16 décembre 2020 au 15 avril 2021	s. o.	GRATUIT Du 16 décembre 2020 au 15 avril 2021	s. o.
Étudiants à temps plein	GRATUIT Du 16 décembre 2020 au 15 avril 2021	s. o.	GRATUIT Du 16 décembre 2020 au 15 avril 2021	s. o.
Patins à roues alignées*	GRATUIT	s. o.	GRATUIT	s. o.
Équipements adaptés* (Tricycles, luges, etc.)	GRATUIT	s. o.	GRATUIT	s. o.
PARC DE LA GARE	<i>Note : Location minimum de 10 kiosques par jour.</i>			
Kiosque unique*	20 \$	33 \$	20,50 \$	33,50 \$
Tous les kiosques*	420 \$	700 \$	428,50 \$	714 \$

LOCATION DE PISCINES					
COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS – BASSINS AQUATIQUES					
Note : Tarif horaire, excluant les sauveteurs (divisible par couloir pour bassin semi-olympique)					
		2020		2021	
		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
<i>LOCATION</i> BASSIN - Régulier	Bassin semi-olympique	153 \$	224,50 \$	156 \$	229 \$
	Bassin récréatif	91,75 \$	134,50 \$	93,50 \$	137,25 \$
<i>LOCATION</i> BASSIN – Programme institutionnel (C.S.des Phares, Cégep de Rimouski, IMQ, UQAR)	Bassin semi-olympique	61,25 \$	89,75 \$	62,50 \$	91,50 \$
	Bassin récréatif	36,75 \$	54 \$	37,50	55 \$
<i>LOCATION</i> BASSIN – Groupes d'âge mineur (OBNL, écoles, CPE)	Bassin semi-olympique (30 pers. et moins)	61,25 \$	89,75 \$	62,50 \$	91,50 \$
	Bassin semi-olympique (31 pers. - 60 pers.)	76,50 \$	112,25 \$	78 \$	114,50 \$
	Bassin semi-olympique (61 pers. – 90 pers.)	92 \$	135 \$	93,75 \$	137,75 \$
	Bassin semi-olympique (plus de 90 pers.)	107,25 \$	157,25 \$	109,50 \$	160,50 \$
<i>LOCATION</i> BASSIN – Groupes d'âge mineur (OBNL, écoles, CPE)	Bassin récréatif (30 pers. et moins)	36,75 \$	54 \$	37,50 \$	55 \$
	Bassin récréatif (31 pers. – 60 pers.)	46 \$	67,50 \$	47 \$	68,75 \$
	Bassin récréatif (61 pers. – 90 pers.)	55,25 \$	81 \$	56,25 \$	82,50 \$
	Bassin récréatif (plus de 90 pers.)	64,25 \$	94,25 \$	65,50 \$	96,25 \$
<i>LOCATION</i> ÉQUIPEMENTS	Vélo aquatique	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$
	Structure WIBIT	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$

		2020		2021		
PERSONNEL	Sauveteur		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
		Première heure	28,60 \$	28,60 \$	29,15 \$	29,15 \$
	Heure suivante	22,90 \$	22,90 \$	23,35 \$	23,35 \$	
	Moniteur sécurité aquatique	Première heure	36,45 \$	36,45 \$	37,20 \$	37,20 \$
		Heure suivante	29,15 \$	29,15 \$	29,75 \$	29,75 \$
	Moniteur mise en forme aquatique	Première heure	44,40 \$	44,40 \$	45,30 \$	45,30 \$
		Heure suivante	35,50 \$	35,50 \$	36,20 \$	36,20 \$

PISCINES EXTÉRIEURES

Note : Tarif horaire, excluant les sauveteurs

		2020		2021	
LOCATION BASSIN		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
	Piscine Nazareth	39,75 \$	48 \$	40,50 \$	49 \$
	Piscine Saint-Robert	45 \$	54 \$	46 \$	55 \$
	Pataugeoire Saint-Germain	33,75 \$	40,75 \$	34,50 \$	41,50 \$
	Piscine Saint-Germain	50 \$	60 \$	51 \$	61 \$

LOCATION DE SALLES

SALLES DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE QUARTIER

Notes :

Le matériel audiovisuel et/ou le système de son sont compris dans la *location* de la salle, si celle-ci en possède et dans l'état où il est au moment de la *location*.

Le montage et le démontage des salles est de la responsabilité du locataire, sauf en cas d'avis contraire.

Les *organismes* de quartier *soutenus* par la Politique de soutien aux organismes et d'attribution des subventions qui avaient des ententes particulières pour leurs tarifs en 2019, à l'exception des organismes mineurs et les clubs des 50 ans et plus, pourront conserver ces tarifs pour l'année 2020.

Les tarifs pour les cuisines sont applicables uniquement si la cuisine est louée seule.

Location à long terme : *location* d'une même salle sur une base hebdomadaire pendant un minimum de 8 semaines consécutives par session d'activités.

	2020	2021
Catégorie A - Très grande salle		
<ul style="list-style-type: none"> • Salles combinées du centre communautaire Sainte-Blandine; • Salle du rez-de-chaussée du centre des loisirs Curé-Soucy; • Gymnase du centre Adhémar-Saint-Laurent; • Salles combinées du centre communautaire Saint-Pie-X; • Salles combinées du centre communautaire Sacré-Coeur; • Salles combinées du centre communautaire Sainte-Odile. 		
Taux horaire - tarif régulier	33 \$	34 \$
Taux maximal par jour - tarif régulier	224 \$	228 \$
Taux horaire - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	25 \$	26 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	168 \$	171 \$
Taux horaire - Commission scolaire des Phares	12 \$	12 \$
Taux horaire - <i>organisme jeunesse</i> soutenu	13 \$	14 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme jeunesse</i> soutenu	90 \$	92 \$
Catégorie B - Grande salle		
<ul style="list-style-type: none"> • Salle communautaire du centre communautaire Pointe-au-Père; • Salle Guy-Gauthier du centre communautaire Sainte-Blandine; • Division côté nord du centre communautaire Sainte-Odile; • Division côté nord du centre communautaire Saint-Pie-X. 		
Taux horaire - tarif régulier	26 \$	27 \$
Taux maximal par jour - tarif régulier	153 \$	156 \$
Taux horaire - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	19 \$	20 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	114 \$	116 \$
Taux horaire - Commission scolaire des Phares	9 \$	9 \$
Taux horaire - <i>organisme jeunesse</i> soutenu	10 \$	11 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme jeunesse</i> soutenu	61 \$	62 \$
Catégorie C - Moyenne salle		
<ul style="list-style-type: none"> • Salle des 50 ans et plus du centre des loisirs Curé-Soucy; • Salle polyvalente du centre communautaire Pointe-au-Père; • Salle polyvalente du centre communautaire Sainte-Agnès Sud; • Salle polyvalente du centre communautaire Sainte-Agnès Nord; • Salle polyvalente du centre communautaire Saint-Robert; • Salle polyvalente du centre communautaire Terrasses Arthur-Buies; • Division côté sud du centre communautaire Sacré-Coeur; • Salle polyvalente du centre communautaire Nazareth; • Division côté sud du centre communautaire Sainte-Odile; • Division côté sud du centre communautaire Saint-Pie-X. 		

	2020	2021
Taux horaire - tarif régulier	23 \$	24 \$
Taux maximal par jour - tarif régulier	117 \$	119 \$
Taux horaire - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	17 \$	18 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	88 \$	90 \$
Taux horaire - Commission scolaire des Phares	8 \$	8 \$
Taux horaire - <i>organisme jeunesse soutenu</i>	9 \$	10 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme jeunesse soutenu</i>	47 \$	48 \$
Catégorie D - Petite salle		
<ul style="list-style-type: none"> • Division côté nord du centre communautaire Sainte-Blandine; • Salle des ateliers culturels au centre communautaire Pointe-au-Père; • Local jeunesse du centre communautaire Sainte-Agnès Nord; • Local jeunesse du centre communautaire Saint-Robert; • Salle multifonctionnelle du centre communautaire Sainte-Odile; • Local jeunesse du centre communautaire Nazareth; • Local jeunesse du centre Adhémar-Saint-Laurent; • Division côté nord du centre communautaire Sacré-Coeur; • Salle de l'édifice municipal de Sainte-Blandine. 		
Taux horaire - tarif régulier	21 \$	22 \$
Taux maximal par jour - tarif régulier	87 \$	89 \$
Taux horaire - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	16 \$	17 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	65 \$	66 \$
Taux horaire - Commission scolaire des Phares	6 \$	6 \$
Taux horaire - <i>organisme jeunesse soutenu</i>	8 \$	9 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme jeunesse soutenu</i>	35 \$	36 \$
Catégorie E - Cuisine et salle de réunion		
<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine du centre Adhémar-Saint-Laurent; • Cuisine du centre des loisirs Curé-Soucy; • Cuisine du centre communautaire Saint-Pie-X; • Cuisine du centre communautaire Sacré-Cœur; • Salle de réunion du centre communautaire Sainte-Agnès Nord; • Salle de réunion du centre communautaire Sacré-Coeur; • Salle de réunion du centre communautaire Saint-Robert; • Salle de réunion du centre communautaire Terrasses Arthur-Buies; • Salle de réunion du centre communautaire Nazareth; • Salle de réunion de l'édifice municipal Sainte-Blandine. 		

	2020	2021
Taux horaire - tarif régulier	16 \$	17 \$
Taux maximal par jour - tarif régulier	61 \$	62 \$
Taux horaire - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	12 \$	13 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme soutenu</i> ou <i>location</i> à long terme	46 \$	47 \$
Taux horaire - Commission scolaire des Phares	5 \$	5 \$
Taux horaire - <i>organisme jeunesse soutenu</i>	6 \$	7 \$
Taux maximal par jour - <i>organisme jeunesse soutenu</i>	24 \$	25 \$

AUTRES SALLES				
	2020		2021	
	<i>Tarif régulier</i>	<i>Organisme soutenu ou location à long terme</i>	<i>Tarif régulier</i>	<i>Organisme soutenu ou location à long terme</i>
Local L-110, sous-sol de la bibliothèque Lisette-Morin				
Taux horaire	15,25 \$	11,50 \$	15,50 \$	11,75 \$
Taux maximal sans ménage	61 \$	46 \$	62 \$	47 \$
Tarif ½ journée (4 heures)	41 \$	31 \$	42 \$	32 \$
Édifice Claire-L'Heureux-Dubé	20,50 \$	15,50 \$	21 \$	16 \$

SALLE DESJARDINS-TELUS		
2020 et 2021		
BILLETTERIE	Émission des billets	Pour tous les spectacles et événements présentés à la salle DESJARDINS-TELUS, seuls les billets émis par la billetterie de la salle DESJARDINS-TELUS peuvent y être vendus ou utilisés.
	Redevance	La Société de diffusion de spectacles de Rimouski (Spect'Art) est autorisée à percevoir une redevance en frais de service de 1,25 \$, taxes incluses, sur chaque billet vendu pour un locataire ou un utilisateur.

	Crédit de 40 % des frais de service	Dans le cas où un locataire de la salle DESJARDINS-TELUS ou un client du service de billetterie effectue lui-même la vente des billets, celui-ci bénéficie d'un crédit d'une valeur équivalente à 40 % des frais de service perçus selon la tarification en vigueur sur les billets vendus par le locataire ou le client.
SPECTACLE	Frais exigibles fins commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour la présentation d'un spectacle professionnel à des fins commerciales sont les suivants : 1° le plus élevé de 900 \$ ou 15 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables, des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit, des droits d'auteur et des frais relatifs aux services techniques pour une représentation; 2° le plus élevé de 675 \$ ou 15 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables, des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit, des droits d'auteur et des frais relatifs aux services techniques pour la deuxième représentation et les représentations suivantes le même jour, le cas échéant.
SPECTACLE	Frais exigibles fins non commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour la présentation de spectacles professionnels à des fins non commerciales dont l'organisme diffuseur a pour objectif le développement culturel ou le financement d'activités communautaires du milieu sont les suivants : 1° 900 \$ pour une représentation; 2° 675 \$ pour la deuxième représentation et les représentations suivantes le même jour, le cas échéant.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie, d'un responsable de salle (5 heures) et d'un technicien (5 heures) sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur.
	Frais exigibles fins commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> du cabaret espace-scène pour la présentation de spectacles professionnels à des fins commerciales dont l'organisme diffuseur a pour objectif le développement culturel ou le financement d'activités communautaires du milieu sont les suivants : 1° 300 \$ pour une représentation, et ce, pendant toute l'année; 2° des frais de 300 \$ sont exigibles pour la deuxième représentation et pour chacune des représentations suivantes le même jour, le cas échéant; 3° pour tout autre organisme ou promoteur, les frais exigibles pour la <i>location</i> du cabaret espace-scène pour la présentation de spectacles professionnels à des fins commerciales sont le plus élevé de 300 \$ ou de 15 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables et des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit pour chacune des représentations le même jour, et ce, pendant toute l'année.
CINÉMA	Frais exigibles fins non commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour une projection cinématographique à des fins non commerciales dont l'organisme diffuseur a pour objectif le développement culturel ou le financement d'activités communautaires du milieu sont les suivants : 1° 400 \$ pour une projection; 2° 300 \$ pour la deuxième projection et les projections suivantes le même jour, le cas échéant.

	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie et d'un responsable de salle (4 heures) sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur.
SPECTACLE – ENFANCE ET JEUNE PUBLIC	Frais exigibles fins commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour la présentation d'un spectacle de type enfance et jeune public à des fins commerciales sont les suivants : 1° le plus élevé de 400 \$ ou de 30 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables, des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit, des droits d'auteur et des frais relatifs aux services techniques pour une représentation; 2° le plus élevé de 300 \$ ou 30 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables et des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit pour la deuxième représentation et les représentations suivantes le même jour, le cas échéant.
SPECTACLE – ENFANCE ET JEUNE PUBLIC	Frais exigibles fins non commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour la présentation d'un spectacle de type enfance et jeune public à des fins non commerciales dont l'organisme diffuseur a pour objectif le développement culturel ou le financement d'activités communautaires du milieu sont les suivants : 1° 400 \$ pour une représentation; 2° 300 \$ pour la deuxième représentation et les représentations suivantes le même jour, le cas échéant.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie et d'un responsable de salle (4 heures) sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur.
ACTIVITÉ AVEC VENTE DE BILLETS (conférence, parade de mode, gala culturiste, etc.)	Frais exigibles fins commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour une activité avec vente de billets à des fins commerciales sont le plus élevé de 900 \$ ou 15 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables et des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit.
	Frais exigibles fins non commerciales	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour une activité avec vente de billets à des fins non commerciales dont l'organisme diffuseur a pour objectif le développement culturel ou le financement d'activités communautaires du milieu sont de 900 \$ pour une activité.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie et d'un responsable de salle (5 heures) sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur.
ACTIVITÉ SANS VENTE DE BILLETS (réunion syndicale, assemblée annuelle, etc.)	Frais exigibles	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour une activité sans vente de billets, mais ouverte au public sont de 900 \$ par activité.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie et d'un responsable de salle (5 heures) sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur.
RÉPÉTITION SUR SCÈNE AVEC SPECTACLE	Frais exigibles	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour une répétition sur la scène avec présentation d'un spectacle sont de 150 \$ par jour.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur. La présence d'au moins un technicien est requise.

2020 et 2021		
RÉPÉTITION SUR SCÈNE SANS SPECTACLE	Frais exigibles	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de la salle pour une répétition sur la scène sans la présentation d'un spectacle à la salle sont de 300 \$ par jour.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les frais de conciergerie sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur. La présence d'au moins un technicien est requise.
FOYER	Frais exigibles	Les frais exigibles pour la <i>location</i> du foyer pour la tenue d'une activité ne nécessitant pas la <i>location</i> de la salle sont les suivants : 1° 100 \$ par activité (maximum 5 heures); 2° 25 \$ de l'heure pour les heures additionnelles.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Tous les services (conciergerie, technique, accueil, billetterie et aménagement du foyer) sont à la charge du locataire ou de l'utilisateur.
ATRIUM ET SALON CORPORATIF	Frais exigibles	Les frais exigibles pour la <i>location</i> de l'atrium ou du salon corporatif pour la tenue d'une activité ne nécessitant pas la <i>location</i> de la salle sont les suivants : 1° 100 \$ par activité (maximum 8 heures); 2° 25 \$ de l'heure pour les heures additionnelles.
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Tous les services (conciergerie, technique, accueil et aménagement) sont à la charge du locataire ou de l'utilisateur.
RÉDUCTION HORS SAISON POUR DES UTILISATEURS AVEC VENTE DE BILLETS	Frais exigibles	Pour la période se situant entre le 23 juin et la fête du Travail, le tarif de <i>location</i> de base de la salle est réduit de la façon suivante, pour tout type d'activités avec vente de billets s'adressant au public :
		1° pour un organisme à but non lucratif ayant comme objectif le développement culturel ou le financement d'activités communautaires du milieu : 360 \$ par activité pour la salle de spectacle. Des frais de 360 \$ sont exigibles pour la deuxième représentation et pour chacune des représentations suivantes le même jour, le cas échéant.
	2° pour tout autre organisme ou promoteur, le plus élevé de 360 \$ ou de 15 % de la recette nette après déduction de toutes les taxes applicables et des frais relatifs à l'utilisation des cartes de crédit.	
	Inclusion et exclusion dans le coût de <i>location</i>	Les services de conciergerie sont inclus dans le coût de <i>location</i> . Tous les autres services sont aux frais du locataire ou de l'utilisateur.
TAXES	Taxes	À moins d'indication contraire, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), lorsque applicables, sont ajoutées aux tarifs établis.

ANNEXE III

MATERIEL DE SOUTIEN		
SERVICES TECHNIQUES		
Note : <i>Location/jour</i>		
	2020	2021
Barrière anti-émeute avec supports	3 \$	3 \$
Chaise	3 \$	3 \$
Chapiteau bleu (10 x 10)	138 \$	138 \$
Chapiteau brun (10 x 10)	27 \$	27 \$
Comptoir - bar	7 \$	7 \$
Estrade amovible 50 places	40 \$	40 \$
Extension électrique - 100 pieds	5 \$	5 \$
Panneau de contre-plaqué pour plancher	6 \$	6 \$
Porte-voix	7 \$	7 \$
Poubelle en métal	5 \$	5 \$
Poubelle en plastique – pour sacs 35 x 50	5 \$	5 \$
Praticable 4 x 8; 3 pi haut	27 \$	27 \$
Section de scène avec marche 2 x 8; 18 po haut	5 \$	5 \$
Table avec pattes pliantes	5 \$	5 \$
Table de pique-nique	15 \$	15 \$

ANNEXE IV

TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS AU SEIN DES ORGANISMES SOUTENUS		
Organismes	Non-résident	
SPORTS ET PLEIN AIR		
Notes :		
Frais <i>non-résidents</i> .		
Dans certains cas, lorsque l'activité est offerte sous forme de session, la tarification pour les <i>non-résidents</i> doit être calculée au prorata des mois que dure la session.		
	2020	2021
Association du hockey mineur de Rimouski	540 \$	550 \$
Association du baseball mineur	285 \$	290 \$
Association de basketball de Rimouski	193 \$	197 \$
Association de soccer du Bic	49 \$	50 \$
Badminton Rimouski	47 \$	48 \$
Club de soccer Le Fury de Rimouski	285 \$	290 \$
Club d'athlétisme Coubertin	220 \$	225 \$
Club d'escrime Les Pirates de l'Est	86 \$	88 \$
Club de gymnastique Rikigym	79 \$	81 \$
Club de judo Rikidokan	75 \$	77 \$
Club de nage synchronisée Vivelo de Rimouski	520 \$	530 \$
Club de natation Les Dauphins de Rimouski	256 \$	261 \$
Club de patinage artistique de Rimouski – saison régulière	2 080 \$	2 123 \$
Club de patinage de vitesse Les Cyclones de Rimouski	1 076 \$	1 097 \$
Club de patinage artistique du Bic	1 352 \$	1 379 \$
Club de football Les Pionniers de Rimouski	198 \$	200 \$
COMMUNAUTAIRE		
Scouts Nazareth/Sacré-Cœur, 20 ^e Groupe	6 \$	6 \$
Scouts de Pointe-au-Père, 12 ^e Groupe	6 \$	6 \$

CULTURELS	2020	2021
École de danse Quatre Temps	50 \$	51 \$
École de musique du Bas-Saint-Laurent	97 \$	99 \$
Ensemble d'harmonie Antoine-Perreault	17 \$	17 \$
Chœur de Rimouski	50 \$	51 \$
Ensemble vocal Diapason	36 \$	37 \$
Orchestre des jeunes du Québec maritime	53 \$	54 \$

ANNEXE V

GRATUITÉS
COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS
Camps de jour de la Ville de Rimouski
Semaine de la relâche scolaire, selon la programmation du SLCVC
Bains libres : une séance par mois à déterminer
Patinage libre : une séance par mois à déterminer
Bains libres et patinage libre: une séance le jour durant la Semaine des personnes âgées de Rimouski
Bains libres : une séance lors de la Semaine québécoise des familles
Formations des animateurs de Vie Active
Programme Nager pour survivre (<i>écoles résidentes</i>)
<i>Organismes soutenus</i> : pour les réunions, les AGA et une autre activité par année
Groupe d'employés définis par le comité Santé et mieux-être : selon les disponibilités
Personnel aquatique lors des bains libres
PARC BEAUSÉJOUR
<i>Location</i> d'équipements sportifs et de plein air lors d'activités organisées par le SLCVC et lors de la semaine de la relâche scolaire (incluant les deux fins de semaines)
Groupe d'employés définis par le comité Santé et mieux-être : selon les disponibilités
COLISÉE ET PAVILLON POLYVALENT
Semaine de la relâche scolaire, selon la programmation du SLCVC
Activités dans le cadre de la Semaine québécoise des familles
Formations des animateurs de Vie Active
<i>Organismes soutenus</i> : pour les réunions, les AGA et une autre activité par année
Groupe d'employés définis par le comité Santé et mieux-être : selon les disponibilités
CENTRES COMMUNAUTAIRES ET ÉDIFICE MUNICIPAL DE SAINTE-BLANDINE
Corporations de loisir dans leur quartier respectif
Club des 50 ans et plus dans leur quartier respectif (Bic, Sacré-Cœur, Sainte-Odile, Sainte-Blandine, Saint-Pie-X, Saint-Robert, Sainte-Agnès Nord, Rimouski-Est, Pointe-au-Père)
Cliniques de vaccination du CISSS BSL : selon les disponibilités
Toute gratuité ou exemption stipulée dans un acte de vente antérieur à la mise en vigueur du présent règlement survit comme si elle y était inscrite.

SOUTIEN AUX FAMILLES

Camps de jour : 50 places pour 7 semaines d'activités aux camps de jour et l'équivalent de 20 places pour le service de garde Option-Plus

Programme Accès-Loisirs Rimouski :

50 cartes de 10 bains libres;

40 places aux cours de natation et mise en forme aquatique;

35 cartes de 10 entrées de patinage libre et hockey libre;

20 places aux ateliers culturels;

10 places aux ateliers 60 ans et plus;

10 places à Farfouille;

Programme Petits nageurs : maximum 40 *inscriptions*

GRACIEUSETÉ

200 entrées individuelles au complexe sportif Desjardins

10 entrées gratuites à la Récréathèque

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	1
SECTION II DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
Tarification	3
Inscription	4
Annulation.....	4
Annulation d'une activité ou d'un cours par un participant	5
Autres annulations et particularités.....	5
SECTION III GRATUITÉ ET EXEMPTIONS.....	6
SECTION IV ORGANISMES SOUTENUS	7
SECTION V DISPOSITIONS FINALES.....	9
 ANNEXES	
ANNEXE I – PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	1
ANNEXE II – INSTALLATIONS DE LOISIR	11
ANNEXE III – MATÉRIEL DE SOUTIEN.....	28
ANNEXE IV - TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS AU SEIN DES ORGANISMES SOUTENUS.....	29
ANNEXE V – GRATUITÉS.....	31